

Bruxelles, le 16. 09. 2022

Comite.tervueren@gmail.com

Votre courriel du 12 septembre 2022	Vos réf.	Votre correspondant :	Nos réf. 2022/lr/23996-22	<input type="checkbox"/> (02) 761 27 41 (02) 771 63 63
--	----------	-----------------------	------------------------------	---

Monsieur,

Nous avons pris connaissance avec attention de votre courriel du 12 septembre ainsi que du témoignage de M. _____ concernant les vibrations de la ligne 1 du métro sur l'axe Mérode-Montgomery-Gribaumont.

Nous invitons les riverains du quartier à introduire une plainte conformément à l'article 10 de l'ordonnance bruit dont vous trouverez les détails via ce lien :
<http://www.infobruit.brussels/fr/article10>

Pour votre information, une plainte similaire a été introduite par les habitants de l'avenue Vandervelde. Pour être recevable, Bruxelles Environnement nous indique que les 2 conditions suivantes doivent être remplies :

- La demande doit mentionner le périmètre dans lequel les nuisances sonores sont ressenties ainsi que la localisation et la description de celles-ci ;
- Il doit être signé par au moins un tiers des personnes concernées, propriétaires ou non, âgées au minimum de dix-huit ans, et domiciliées dans le périmètre incriminé.

Les riverains doivent donc définir un périmètre précis.

Si vous souhaitez en savoir plus au sujet des démarches à effectuer, nous vous invitons à prendre contact avec le service permis d'environnement de la commune dont voici les coordonnées téléphoniques : 02.761.28.13/15/49 - pe.mv@woluwe1200.be.

Si nécessaire, nous ferons distribuer un avis toutes-boîtes avec les informations utiles dans le quartier.

Quant à la STIB, elle nous confirme recevoir de nombreuses plaintes. La STIB nous informe qu'elle observe une usure ondulatoire du rail plus rapide sur cette section de voies, ce qui est un facteur historique. Toutes les études de vibrations menées, tant en voirie qu'en intérieur d'habitation, identifient un léger bruit solide, mais qui reste en-dessous de la convention fixée entre la STIB et Bruxelles Environnement.

Pour atténuer cette gêne, les rails sont meulés sur cette section bien plus souvent que sur le reste du réseau. A cet égard, la STIB prévoit d'avancer la prochaine opération d'entretien des rails qui était planifiée pour ce tronçon.

Néanmoins, étant donné que cela ne suffit pas à maintenir une situation acceptable sur le long terme, la STIB a, en effet, commandé un dispositif en prototype, qui viserait à assouplir une partie du rail afin de limiter et retarder l'usure. Ce prototype est développé spécialement pour la STIB, il s'agit d'une expérience-pilote qui n'a pas encore été réalisée ailleurs.

Nous attendons encore des précisions quant au moment exact où ce prototype sera utilisé.

En restant à votre écoute, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs,

L'échevin de l'environnement, du
développement durable, et de la mobilité,



Grégory Matgen

Le Bourgmestre,



Olivier Maingain